

Axe 3

Soutenir la participation et l'autodétermination

Handicap

PUBLICS

- **Pour qui ?** Membres de l'instance mixte en ESAT : travailleurs (délégué, membres du CVS) et salariés de l'ESAT (moniteur, secrétaire, ouvrier, etc.)
- **Prérequis :** Faire partie de l'instance mixte de l'ESAT
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 2 jours (12 h)
- **Groupe :** 5 à 12 participants
- **Intervenant(e) :** Arnaud SENNEPIN ou Pauline PAYRASTRE ou Charles RIGAUX

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Le rôle d'élu au Conseil de la Vie Sociale
- Développer le pouvoir d'agir et l'autodétermination avec et pour les personnes accompagnées

 **INTRA** **FORMATION MIXTE** (personnes accompagnées + professionnels)

L'instance mixte en ESAT : c'est quoi ?

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Expliquer le rôle de l'instance mixte
- Comprendre comment s'organise une instance mixte
- Distinguer l'instance mixte du CVS et du rôle de délégué

CONTENU

- Quelles sont les missions des membres de l'instance mixte ?
- Sécurité, hygiène et risques professionnels : de quoi parle-t-on ?
- Organiser le travail en réunion et entre les réunions

MODALITÉS

La formation alterne :

- Présentation illustrée
- Mise en situation
- Étude de cas
- Exercices d'application
- Jeux pédagogiques
- Quiz interactif
- Retour d'expérience
- Jeu de rôle
- Atelier de co-construction

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation